



ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE  
DE LA FRANCOPHONIE

SECTION FRANÇAISE

## COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DE LA SECTION FRANÇAISE

Sénat – 3 février 2009

---

### Présents :

*Députés : M. Jean-Pierre Dufau, Mme Henriette Martinez, MM. Georges Mothron, Germinal Peiro, André Schneider*

*Sénateurs : Mme Michèle André, MM. Laurent Béteille, Joël Bourdin, Christian Cointat, Yves Dauge, Jean Faure, Bernard Fournier, Mme Joëlle Garriaud-Maylam, MM. Adrien Gouteyron, Jacques Legendre, Ivan Renard, Mme Catherine Tasca, M. Richard Yung.*

### Excusés :

*Députés : Mme Martine Aurillac MM. Patrick Balkany, Gabriel Biancheri, Etienne Blanc, Jean-Paul Charié, Stéphane Demilly, Bernard Derosier, Mme Claude Greff, MM Jean-Pierre Kucheida, Pierre Lasbordes, Mme Marylise Lebranchu, MM. Jean Michel, Jacques Remiller, Mmes Chantal Robin-Rodrigo, Valérie Rosso-Debor, MM. Jean Ueberschlag, Michel Terrot*

*Sénateurs : M. Jean-Jacques Jégou, Mmes Anne-Marie Payet , Monique Papon, M. Bernard Piras*

La séance est ouverte à 16 heures 45

**Mme Henriette Martinez**, présidente déléguée de la section française, a ouvert la séance en saluant les membres présents et a passé immédiatement la parole à M. Joël Bourdin.

**M. Joël Bourdin**, vice-président délégué de la section française, a remercié les participants de s'être déplacés jusqu'au Palais du Luxembourg. Regrettant que, suite au renouvellement triennal du Sénat en septembre 2008, la délégation sénatoriale n'est pas encore été reconstituée, il a fait savoir que celle-ci le serait avant la fin du mois de février.

**Mme Henriette Martinez** a annoncé qu'il sera ainsi possible de programmer une prochaine assemblée générale de la section française début mars avec les nouveaux membres.

Elle a ensuite annoncé les différents points à l'ordre du jour :

- les comptes rendus des missions effectuées par les membres de la section au cours du second semestre 2008 ;

- l'audition de M. Alain Joyandet, Secrétaire d'Etat chargé de la Coopération et de la Francophonie.

Avant de passer à l'examen du premier point, elle a évoqué la récente réunion du bureau de l'APF, qui s'est déroulé pour la première fois en territoire non francophone, à New York, aux Nations Unies.

Sur le choix des membres envoyés en mission en tant que représentants de la section française, elle a précisé qu'elle s'efforçait en permanence, compte tenu des candidatures reçues, de faire prévaloir des critères de répartition équitables entre députés et sénateurs, majorité et opposition, hommes et femmes.

Elle a ensuite passé la parole à M. Jean-Pierre Dufau, qui a participé, à Londres, du 16 au 22 novembre 2008 à un séminaire organisé par la Commonwealth parliamentary association (CPA), l'équivalent anglais de l'APF. Ce séminaire avait pour thème « l'efficacité de l'aide au développement » et la CPA avait eu la bonne idée de vouloir y associer des représentants de la francophonie.

**M. Jean-Pierre Dufau** a confirmé que c'était bien la première fois que des représentants de l'APF étaient conviés à participer à ce genre de séminaire où étaient également présents d'autres parlementaires francophones, notamment du Sénégal et du Burkina Faso, ainsi que quelques participants hispanophones.

Les thèmes abordés, très proches de ceux régulièrement évoqués à l'APF, ont porté principalement sur les besoins prioritaires dans le domaine de la santé, les questions relatives à la formation et au développement, et enfin sur la démocratie, qu'elle soit parlementaire ou d'opinion.

Il a souligné deux points particuliers qui se sont dégagés des débats :

- d'une part, entre l'aide multilatérale et l'aide bilatérale, le Royaume Uni a manifestement tendance à privilégier la seconde ;

- d'autre part, les ONG anglo-saxonnes, qui participaient directement au séminaire, constituent un vecteur important de la diffusion de cette aide du fait de leur forte présence sur le terrain.

M. Dufau a précisé qu'il était intervenu au cours du séminaire pour souligner l'identité de vue entre les deux associations interparlementaires et pour prôner un rapprochement de leurs points de vue au sein de l'Union européenne. Cette suggestion n'a pas rencontré un franc succès mais son expérience au sein de la Commission de la coopération du développement de l'APF lui avait déjà fait constater la difficulté qu'il y a à concilier les partenariats bilatéraux avec l'aide multilatérale.

**Mme Henriette Martinez** a ensuite passé la parole à M. Georges Mothron, qui a participé avec Mme Joëlle Garriaud-Maylam, à un séminaire parlementaire, les 21 et 22 octobre 2008 à Lomé, destiné principalement aux nouveaux députés togolais issus des élections du 14 octobre 2007.

**M. Georges Mothron** a évoqué la chaleur de l'accueil à Lomé et la présence quasi permanente tout au long du séminaire du vice-président de l'Assemblée nationale, président de la section togolaise de l'APF.

Il a souligné la jeunesse et l'assiduité des participants et a constaté l'existence de points de vue divergents entre majorité et opposition lorsqu'a été abordée la question des moyens matériels mis à la disposition des parlementaires dans les autres pays de la francophonie.

**Mme Henriette Martinez** a évoqué, pour mémoire, un autre séminaire parlementaire organisé à Kinshasa, les 17 et 18 novembre 2008, sur le thème du « statut et du rôle de l'opposition dans une démocratie parlementaire ». Son appel à candidatures ayant été malheureusement infructueux, elle a sollicité un ancien député, M. Richard Cazenave pour porter la bonne parole. Selon les échos qu'elle en avait recueillis, ce séminaire a été un succès avec une forte participation des parlementaires congolais.

Elle a brièvement évoqué le rapport de Mme Geneviève Colot pour le Réseau des Femmes parlementaires de l'APF sur « Les enfants et la guerre ».

Elle a ensuite fait un point rapide sur les prochaines réunions internationales liés à l'APF : en avril, celle de la région Europe, à Saint Hélier (Jersey) et, du 2 au 6 juillet, la XXXVème session plénière de l'APF à Paris, qui se déroulera à l'Assemblée nationale (commissions, plénière) et au Sénat (réseau des femmes, parlement francophone des jeunes). Elle a distribué un programme prévisionnel de cette session (voir annexe à ce compte rendu). Elle a lancé un appel aux membres de la section pour qu'ils proposent des associations de jeunes, dynamiques et ouvertes sur le monde, susceptibles de présenter des candidatures pour représenter la France au Parlement francophone des jeunes (PFJ) qui se réunira à Paris parallèlement à la session plénière.

Elle a alors invité M. Alain Joyandet, secrétaire d'Etat chargé de la Coopération et de la Francophonie, à s'exprimer devant la section.

**M. Alain Joyandet** a rappelé les trois grands chantiers pour une francophonie d'avenir qu'il avait évoqués lors de la dernière session plénière de l'APF à Québec début juillet 2008 :

- la promotion et de la défense de la langue française,
- une francophonie politique s'emparant des défis mondiaux,
- une francophonie populaire.

Le ministre a souligné les chantiers menés en 2008: l'inscription historique de la francophonie au sein de la Constitution ; la reconnaissance du statut de partenaire privilégié de l'OIF pour la Fédération internationale des professeurs de français (FIPF) ; la réussite du Sommet de Québec où l'APF a présenté un Avis remarqué ; enfin la signature de la convention portant Maison de la Francophonie où un bureau de liaison sera réservé à l'APF et qui sera soumis à la ratification parlementaire.

D'autres chantiers restent encore à parfaire comme le portail numérique francophone.

Le ministre a ensuite rappelé les différentes réunions qui se tiendront en 2009 en France autour de la francophonie :

- le bureau de la Conférence des ministres de l'éducation des pays ayant le français en partage (CONFEMEN) au printemps à Paris ;

- le congrès de l'Agence universitaire de la Francophonie (AUF) en mai à Bordeaux ;
- la prochaine session plénière de l'APF et le 5<sup>ème</sup> Parlement francophone des jeunes qui se tiendront dans le cadre de la XXXVe session de l'APF début juillet au Parlement français ;
- la conférence ministérielle de la Francophonie de décembre, au sein des nouveaux locaux situés rue de la Convention.

Comme le Président de la République l'a souligné le 20 mars 2008, « *la francophonie est et demeure une priorité de la diplomatie française* » car la France souhaite mener une politique assumée d'influence française et francophone.

Un effort financier non négligeable se maintient avec une subvention constante pour l'APF de 130 000 € et un budget de plus de 61 millions d'euros que le Ministère des Affaires étrangères et européennes versera en 2009 aux instances de la Francophonie, auquel s'ajoute 1,5 million d'euros pour les Jeux de la Francophonie de Beyrouth. Un important engagement de 5,3 millions d'euros par an sera nécessaire pendant 50 ans pour la Maison de la Francophonie.

La Francophonie est une chance pour la mondialisation mais la Francophonie est aussi une chance pour la France dans la mondialisation. Pour le ministre, la riche diversité territoriale de la France grâce à ses territoires d'Outre-mer, facteurs d'influence francophone dans les Caraïbes, en Amérique du sud, dans l'Océan indien et dans le Pacifique, n'est pas encore suffisamment mise en valeur. C'est la raison pour laquelle il souhaite travailler avec l'OIF et les autorités malgaches pour que le Sommet de Madagascar en 2010 permette à la Francophonie de rayonner dans l'Océan indien.

Le ministre s'est dit conscient que certains États fédéraux disposent de plusieurs sections au sein de l'APF et renforcent, par ce biais, leur influence au sein de l'APF. Il a appuyé l'idée, déjà évoquée par M. Jacques Legendre, de la création de nouvelles sections au côté de la section française. La Nouvelle-Calédonie, par son statut particulier au sein de la République, pourrait s'organiser en section au sein de l'APF, tout en gardant un élément « France » dans sa dénomination.

Le Ministre a rappelé en tout état de cause qu'il s'agira le moment venu d'une décision souveraine du Parlement français, à laquelle le gouvernement ne verrait aucune objection.

**Mme Henriette Martinez**, présidente déléguée de la section française, a souhaité des précisions quant au calendrier de la mise en place de la Maison de la Francophonie.

**M. Alain Joyandet** a rappelé que ce projet tourne autour de trois étapes :

- la signature de la convention qui a eu lieu, comme souhaité, avant le Sommet de Québec,
- la ratification parlementaire qui doit intervenir avant la date symbolique du 20 mars prochain,
- l'inauguration de la Maison de la Francophonie prévue le 20 mars 2010.

**Mme Martinez** est revenue sur la question des sections supplémentaires en évoquant l'exemple de la Suisse qui, tout en étant dotée d'une section fédérale, voit plusieurs de ses cantons participer directement à l'APF grâce à des sections spécifiques.

**M. Alain Joyandet** tout en soulignant que la France n'est pas un État fédéral, a déclaré qu'il ne verrait aucun inconvénient à la création de sections spéciales pour certains territoires comme la Nouvelle-Calédonie, à condition que la position française s'en trouve ainsi renforcée.

**M. Jacques Legendre**, secrétaire général parlementaire de l'APF, a ajouté que d'un point de vue pratique, la création d'une section de la Nouvelle-Calédonie pourrait donner plus de poids à la région Asie Pacifique de l'APF. La Nouvelle-Calédonie est, à son sens, le territoire où la situation est la plus mûre pour cette réflexion, à l'aune de ses pouvoirs autonomes, supérieurs en de nombreux points à ceux de certains États fédérés canadiens.

**Mme Martinez** et **M. Jean Faure** ont interrogé le ministre sur la situation à Madagascar. Ils se sont en particulier interrogés sur les conséquences négatives de l'absence d'ambassadeur français dans cette période délicate sur l'île, où la présence française reste forte?

Le Ministre a rappelé les faits ayant conduit à la crise. Le maire de Antananarivo a décidé de mettre en cause la légitimité du Président et a demandé à l'armée et l'administration de rejoindre le mouvement sans que ces deux entités ne le rejoignent. Le maire a décidé d'engager une procédure en destitution du Président devant les deux Chambres, sur la base de l'article 126 de la Constitution. Le Président de la République semblait reprendre la situation en main et les manifestations diminuaient ; le Ministre de l'Intérieur a par ailleurs fait prendre un arrêté destituant le maire de ses fonctions pour des motifs de gestion municipale. La destitution du Président de la République qui requiert une majorité des 3/5<sup>e</sup> des deux chambres semblerait au demeurant difficile à mener à son terme.

Les heurts ont provoqué, a précisé le ministre, près de 80 morts et la situation restait très tendue pour la communauté française qui est dans ce pays la plus importante d'Afrique. Malgré un certain retour au calme, le caractère évolutif de la situation a conduit à prédisposer dans la zone des moyens particuliers d'intervention au profit des ressortissants français.

S'agissant de la question de l'ambassadeur de France à Madagascar, le Ministre a rappelé que le précédent avait été rappelé à Paris à la demande du Président malgache. Celui-ci a par ailleurs refusé les propositions formulées depuis par la France. Cependant, un chargé d'affaires est sur place depuis le début de la crise pour gérer au mieux la situation et un diplomate de haut niveau a été envoyé sur place. Plus généralement, les liens de la Francophonie avec Madagascar évoluent favorablement, renforcés encore par la décision prise à Québec d'octroyer l'organisation du Sommet de 2010 de la Francophonie à Madagascar.

Dans cette crise, la France a très vite rappelé son attachement à l'État de droit et à l'ouverture du dialogue politique.

**M. Jean Faure** a souligné la qualité de la réaction du Quai d'Orsay face à cette situation tout en rappelant les problèmes fonciers à l'origine de la tension populaire à Madagascar.

**M. Alain Joyandet** a reconnu que la décision d'octroyer 1,3 million d'hectares, soit près de 50% des terres arables malgaches, à la société coréenne Daewoo pour une concession de 99 ans pouvait avoir des liens avec l'inquiétude qui s'est manifestée sur l'île.

**Mme Joëlle Garriaud-Maylam** a estimé que le renforcement de la présence francophone se heurtait à un déficit de formation des professeurs de français à Madagascar, et a appelé à un effort accru pour développer de notre présence culturelle. La communauté française a témoigné d'un réel sang froid, même si nombre d'entre ses membres ont été victimes de pillages, ce qui a conduit certains à être dépossédés de tous leurs biens. Elle a souhaité qu'un effort de solidarité soit consenti à leur égard.

**M. Alain Joyandet** s'est dit preneur de toute information concernant la situation de la communauté française à Madagascar. Certaines déclarations hostiles à la France avaient certes été entendues au début de la crise dans l'entourage du Président de la République mais la prise de position rapide et équilibrée de la France et ses efforts pour encourager un dialogue politique entre les deux principaux protagonistes ont apaisé la situation.

**M. André Schneider** a rappelé, se référant à l'histoire de Madagascar, que le calme est souvent annonciateur de troubles graves dans cette île et à appelé à l'extrême prudence.

**M. Joël Bourdin**, vice-président délégué de la section française de l'APF, s'est interrogé sur la place de la langue française dans les instances internationales et en particulier des organisations européennes.

**M. Alain Joyandet** a fait valoir que c'est le développement de la communication numérique qui avait promu l'anglais à la place prééminente qu'il occupe aujourd'hui. A l'ère du minitel, le français résistait mais il a beaucoup perdu avec Internet. Le français, pour résister, doit s'inscrire dans un cadre du plurilinguisme : le choix du français exclusif n'est plus possible. L'outil sur lequel s'appuyer reste l'audiovisuel extérieur francophone. Il est nécessaire de faire en sorte que partout les chaînes francophones soient diffusées et accèdent à l'ensemble des supports.

La demande français existe dans des pays non francophones comme par exemple au Bostwana ou au Qatar où un lycée français sera inauguré qui permettra aux enfants de sortir trilingue (français, anglais, arabe) ; une demande de coopération juridique a été adressée à la France par le Qatar afin de pouvoir recourir à une conception française du droit et non plus exclusivement au droit anglo-saxon. La langue française véhicule ainsi une alternative au modèle anglo-saxon dans de nombreux domaines.

Dans l'espace francophone la France, compte tenu des de moyens qui sont les siens, doit aujourd'hui agir autrement et mieux que par le passé, en particulier grâce aux nouveaux outils technologiques.

**M. Jean-Pierre Dufau** a demandé des précisions sur la stratégie en matière de Francophonie, insistant sur la nécessité, en amont, d'un apprentissage de la langue française. Il a soutenu la stratégie privilégiant le plurilinguisme mais a souhaité savoir quelles cibles sociales étaient privilégiées : des élites ? Une population plus large ?

**M. Alain Joyandet** a réitéré la nécessité de privilégier l'audiovisuel extérieur qui est un outil nécessaire pour que les francophones existant ne soient pas détournés vers des supports non francophones. Pour endiguer la poussée de l'anglais il est nécessaire de développer les contenus francophones sur Internet et dans les médias audiovisuels. Ces médias doivent également offrir des possibilités intéressantes d'apprentissage du français s'inspirant de la pédagogie d'enseignement à distance. La France reste par ailleurs attachée à un concept de Francophonie large et populaire, et pas seulement réservée à une élite.

**Mme Henriette Martínez** a témoigné de la multiplication des cas où les employés de grandes compagnies françaises basées à l'étranger ne maîtrisent pas notre langue, alors même qu'ils sont appelés à être en contact avec des Français. Elle a annoncé qu'elle allait travailler dans la cadre de la Commission de l'éducation de l'APF à un rapport sur les relations entre la Francophonie culturelle et la Francophonie économique.

**M. Alain Joyandet** a évoqué un autre exemple regrettable : le non recours au français dans des notices techniques, exclusivement rédigées en anglais par des entreprises françaises,.

**M. Christian Cointat** a témoigné de son expérience au sein des institutions européennes pour constater le dramatique recul de la langue française qui n'a pas su être efficacement préservée, essentiellement après l'élargissement de 1995. Il a fustigé, rejoint par **M. André Schneider**, l'attitude de certains hauts responsables internationaux français s'exprimant de préférence en anglais alors même que la langue française est une langue officielle ou de travail. Il a rappelé que le Royaume-Uni, pourtant souvent présenté comme réticent à la construction européenne, avait développé une stratégie habile et efficace de préparation aux concours d'administrateurs européens pour ses ressortissants.

**M. Alain Joyandet** a rappelé ses récentes interpellations à l'égard de hauts responsables français d'institutions internationales choisissant de s'exprimer en anglais. Il a souligné que, lors de la Présidence française de l'Union européenne, la France avait veillé à ce que la place de notre langue soit respectée tout en constatant que des difficultés demeuraient avec la généralisation du recours à la langue anglaise par nombre de partenaires parfois au mépris de leur propre langue maternelle.

**M. Yves Dauge** s'est interrogé sur le budget de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger (AEFE) auquel manqueraient quelques 6 millions d'euros en raison des transferts nouveaux des charges de cotisations pour pensions des personnels titulaires. Il a également évoqué les conséquences sur les budgets de la gratuité des frais de scolarisation pour les lycéens français à l'étranger. L'augmentation des charges qui en résulterait pour les établissements risque d'entraîner des cotisations supplémentaires pour les parents non concernés par cette gratuité qui aujourd'hui menacent de ne plus réinscrire leurs enfants dans les établissements du réseau.

M. Dauge a également déploré que le réseau culturel français soit victime d'une baisse sensible de ses crédits qui met en péril cet outil d'intervention indispensable, à l'heure même où le *British Council*, le *Goethe Institut* ou l'*Institut Cervantès* voient leurs crédits croître. Il a rappelé l'analyse de M. Adrien Gouteyron, rapporteur spécial de la commission des finances du Sénat pour la mission Action extérieure de l'État, qui relevait que dans ce domaine les limites ont été atteintes : « on est à l'os ! » La France est dotée d'outils de qualité qui manquent cruellement de moyens.

**M. Christian Cointat** s'est élevé contre l'interprétation consistant à créer un lien entre la gratuité pour la scolarisation des élèves français en classes de lycée, et les difficultés financières de l'AEFE qui sont liées à une mauvaise gestion de l'Agence.

**Mme Joëlle Garriaud-Maylam** a soutenu le point de vue de son collègue Cointat puis a rappelé la nécessité, pour les responsables français des institutions internationales, de s'exprimer dans leur langue. Elle s'est félicitée du maintien du Parlement francophone des Jeunes qui a apaisé ses inquiétudes initiales. Elle a enfin relevé l'intérêt pour l'audiovisuel extérieur de développer des outils modernes et ludiques d'enseignement, appelant TV5 à s'inspirer de l'exemple de la chaîne jeunesse d'Al Jazeera.

**M. André Schneider** a rappelé son expérience d' élu local alsacien sur la question du français « *langue des voisins* » de la France, en particulier au travers des programmes franco-allemands qui souffrent cependant désormais de la désaffection des jeunes Allemands pour la langue française.

**M. Alain Joyandet** a reconnu que la mondialisation favorise les langues universelles et *de facto* l'anglais et que partout les parents souhaitent que leurs enfants apprennent en premier lieu l'anglais. La réponse raisonnable, en dehors de toute nostalgie, est d'allouer les moyens nécessaires à la création de contenus en français sur le net et les médias populaires plutôt que de poursuivre une politique axée sur des moyens classiques dont l'efficacité, notamment pour des raisons budgétaires, ne peut plus être la même que par le passé.

La numérisation permet de développer et de diffuser des contenus accessibles en français et peu coûteux afin que partout un apprentissage du français soit possible. Il s'agit également de fournir aux enseignants des moyens du XXI<sup>e</sup> siècle pour répondre à des défis du XXI<sup>e</sup> siècle.

Revenant sur la question de l'AEFE, le ministre a reconnu que l'imputation des pensions avait affecté les moyens budgétaires de l'AEFE. Il faudra donc être particulièrement vigilant pour que la part active du budget de l'AEFE ne soit considérée comme la variable d'ajustement. Il importe par ailleurs de faire le bilan de la gratuité décidée pour les lycéens mais qui ne va pas aujourd'hui au-delà de la classe de seconde, qui correspond à une promesse du Président de la République et qui a des effets très positifs sur le plan social, afin d'en examiner et d'en corriger les éventuels effets négatifs « collatéraux », par exemple la création d'un effet d'aubaine pour les entreprises assumant jusqu'alors la scolarité des enfants de leurs cadres expatriés et qui à l'évidence en ont les moyens.